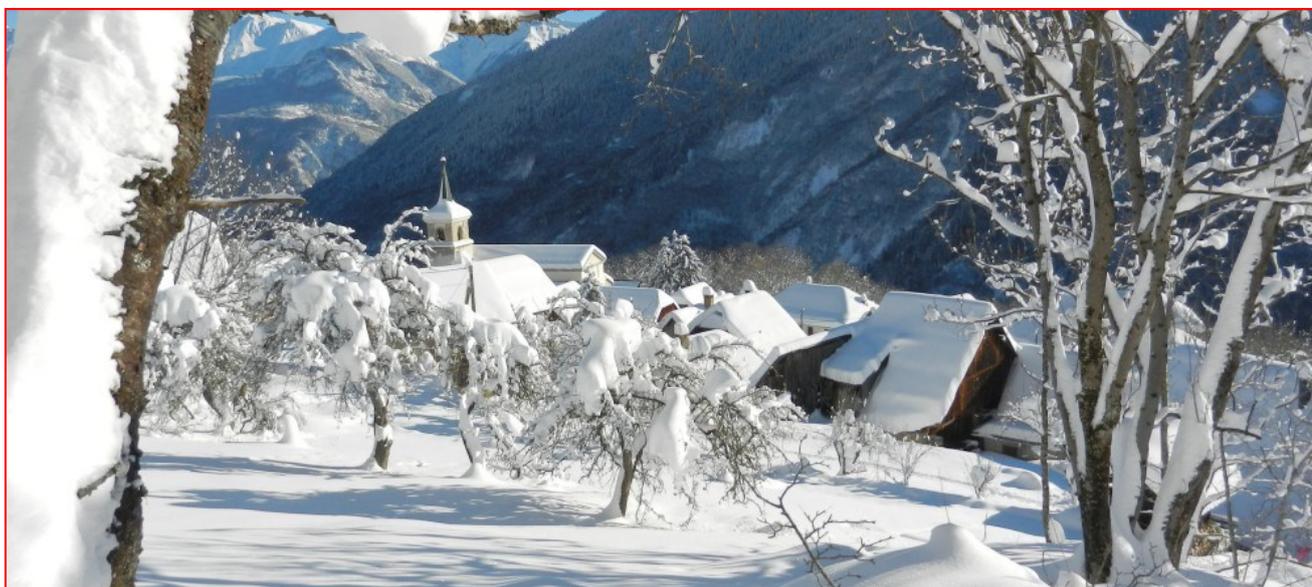


BULLETIN MUNICIPAL 2015

SAINT-ALBAN-DES-VILLARDS



Le mot du maire

Premier bulletin communal...

Vous y trouverez, je l'espère, des informations qui vous seront utiles et un aperçu de la vie de notre commune.

92 habitants, 2401 hectares... une problématique de petite commune de montagne, riche de traditions et d'un vrai patrimoine naturel et architectural mais fortement touchée par la déprise agricole, prise comme beaucoup d'autres dans la « tourmente » de l'évolution des lois sur l'intercommunalité. Ici plus qu'ailleurs sans doute, les réponses à apporter à des questions très quotidiennes sont loin d'être faciles. Assurer la sécurité, entretenir routes et réseaux, entretenir les espaces et bâtiments collectifs... : voilà déjà de réelles problématiques, que l'élargissement de la communauté de communes de la vallée du Glandon (passée de 3 à 14 communes) a encore complexifiées.

Des perspectives de nouvel élargissement se dessinent déjà. Iront-elles dans le sens de la coopération et de la solidarité ? On peut en douter, il faudrait l'obtenir...

Mairie

73130 SAINT ALBAN DES VILLARDS

Tel. 04 79 59 44 67

mairie.stalbandesvillards@orange.fr

Nos employés communaux...

Depuis le 1^{er} janvier 2015, Chantal Frasse-Sombet assure notre secrétariat de mairie, après 25 ans passés à la Maison du Tourisme de la Vallée des Villards. Ses tâches sont multiples et variées : accueil et renseignement du public, mais aussi tenue de la comptabilité et des dossiers communaux, de l'état-civil, des listes électorales... aide à la préparation budgétaire et à celle des conseils municipaux, réponses aux multiples sollicitations de la trésorerie de La Chambre, des services départementaux et d'état, rédaction de compte rendus, de délibérations, d'informations diverses, ... c'est une présence précieuse et permanente dans notre commune.

Johnny Unger (secondé pour les deux mois d'été par Geoffrey Thillo) est employé technique. La liste de ses fonctions au fil de l'année est longue... Maintenance du matériel incendie, fauchage et entretien des chemins ruraux et des routes communales, curage des cunettes (piste forestière du Replat, route du Planchamp...) déneigement des bouches à incendie, des locaux à poubelles, des chemins ruraux et entretien quotidien de la chaufferie l'hiver, entretien de la STEP du Pied des Voûtes, ramassage mensuel des encombrants, relevés des compteurs d'eau, mise à jour des panneaux d'affichage, entretien des cimetières (St Alban compte maintenant 5 espaces funéraires) et des abords de réservoirs, petits travaux d'entretien des bâtiments (par exemple, Johnny Unger a refait les peintures d'un appartement dans l'ancienne école du 1^{er} Villard)...fonctions auxquelles va se rajouter le ramassage des poubelles au Planchamp. Comme pour Chantal, les semaines sont très vite remplies !

Merci à vous qui...

êtes capables de monter sur la piste forestière du Nant un soir d'orage pour dégager les cunettes et laisser filer l'eau... acceptez de partir un dimanche matin à la chapelle des Voûtes pour dégager le pré et permettre aux promeneurs comme aux pratiquants de trouver l'endroit accueillant... prenez votre débroussailleuse ou votre faux pour un bord de talus communal non fauché... ou votre sécateur pour une jardinière de géraniums en péril... participez bénévolement à l'organisation des animations de l'été... Bien sûr, tout ne peut pas fonctionner ainsi dans une commune, mais ces gestes civiques sont un vrai réconfort, tout à l'inverse de gestes incompréhensibles et inacceptables (les vélos soigneusement confectionnés par Johnny Unger et joliment positionnés le long de la RD 927 ont, par exemple, quitté St Alban des Villards sitôt le Tour de France passé).

Conseil municipal

Le conseil municipal est composé de 7 membres (commune de moins de 100 habitants) :

Jacqueline DUPENLOUP	Maire
Daniel QUEZEL-AMBRUNAZ	Adjoint
Jean BIJASSON	Conseiller
Annie BORDAS	Conseillère
Gilberte GIRARD	Conseillère
Nicole ROCHE	Conseillère déléguée aux finances
Patricia VALCKE	Conseillère

Jacqueline DUPENLOUP, Maire, vous reçoit sur rendez-vous

04 79 59 44 67

OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC

Mardi et vendredi
de 14 h 00 à 18 h 00

Mercredi
de 8 h 30 à 11 h 45

Le Budget 2015

Le vote du budget primitif est l'acte fondamental de la gestion municipale car il détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises, prévoyant et autorisant les dépenses et les recettes de la commune pour une année civile, en fonctionnement et en investissement. Il est le reflet des actions et des projets engagés par les élus.

Le budget primitif est voté dans les conditions habituelles des délibérations du conseil municipal, c'est-à-dire à la majorité absolue des suffrages exprimés (article L 2121-20 du code général des collectivités territoriales). Le conseil municipal peut évidemment modifier le projet de budget présenté par le maire. Le conseil municipal a même, en la matière, tous les pouvoirs : il peut diminuer les dépenses, augmenter les recettes, demander au maire un nouveau projet de budget... à condition de respecter la date limite fixée par la loi pour le vote du budget.

Le budget primitif est donc particulièrement important ; c'est pourquoi il doit, en principe, tout prévoir et devrait se suffire à lui-même. Toutefois, comme il n'est pas systématiquement possible d'appréhender les dépenses et les recettes avec toute l'exactitude souhaitée, des décisions modificatives (par délibération du C.M.) peuvent être prises au cours de l'année.

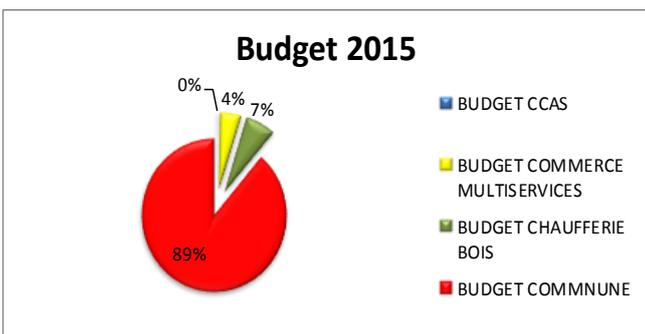
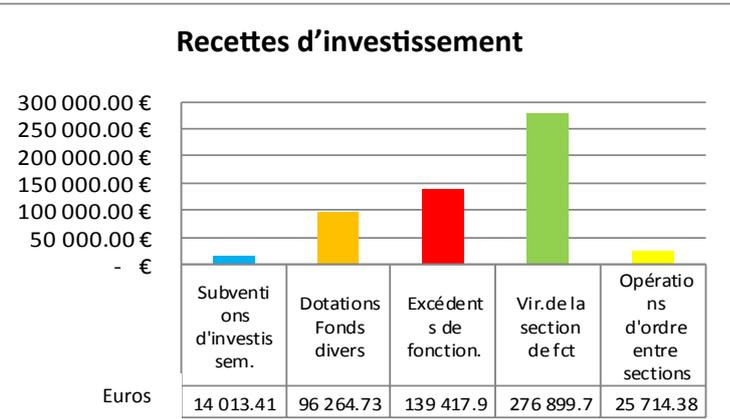
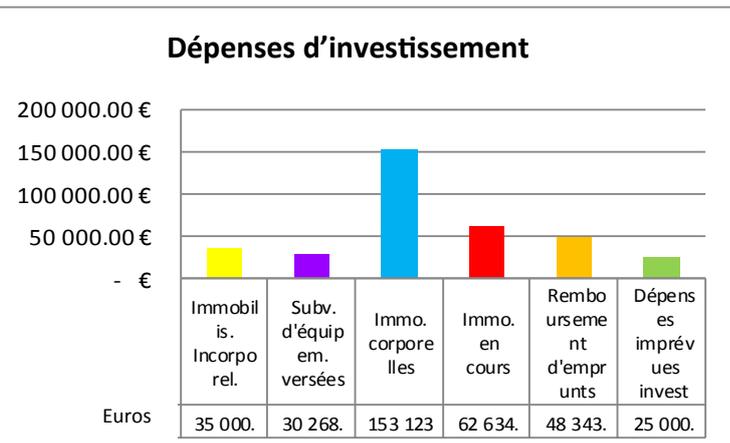
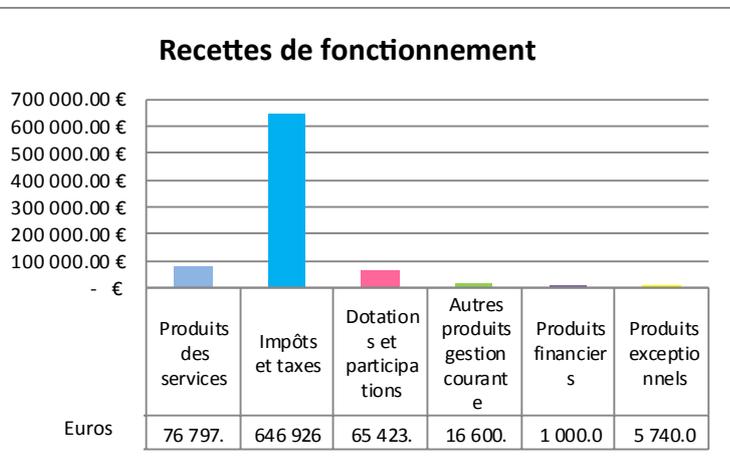
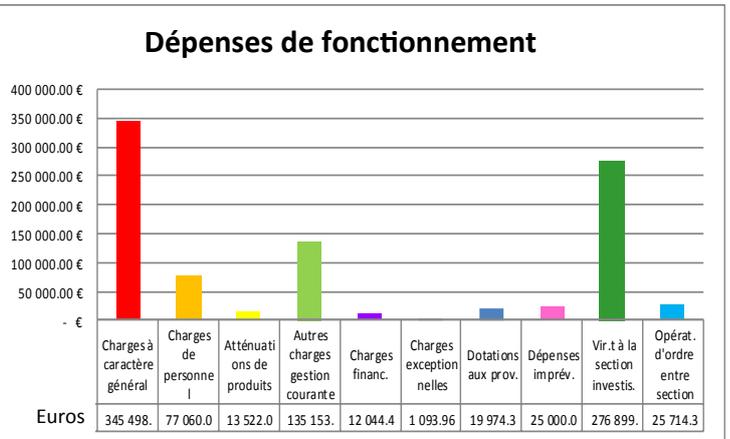
L'état exerce un contrôle sur les dépenses et les recettes par l'intermédiaire du Trésor Public. C'est le maire qui prescrit l'exécution des dépenses et des recettes mais c'est le Trésor Public qui assure le paiement des mandats ou l'encaissement des titres de recettes et se charge des poursuites en cas de non recouvrement.

Outre le budget principal, qui est le budget communal proprement dit, il existe trois budgets annexes pour :

la Chaufferie Bois ; le Commerce Multi-Services ; le C.C.A.S.

L'intérêt de ces budgets annexes est qu'ils permettent d'isoler tel ou tel service communal, notamment les activités soumises à la TVA, et donc d'en mettre en évidence le coût de fonctionnement ainsi que le résultat financier - déficit ou excédent.

Fonctionnement	931961.39 €
Investissement	552 310.23 €
Total Budget principal	1 484 271.62 €



Baisse des dotations d'état... à St Alban comme ailleurs

Deux exemples concrets :

Notre commune était concernée par la dotation de solidarité rurale. Elle ne l'est plus en 2015.

En 2013, la DSR c'était pour St Alban 2 574 €

En 2014, 1 716 €.

En 2015, c'est... zéro.

La dotation forfaitaire, elle, est passée de 31 116 € en 2013 à 26 776 € en 2014 et à 17 129 € en 2015.

Le conseil municipal comme le conseil de la communauté de communes du canton de La Chambre ont adopté en juillet une « motion contre la baisse des dotations d'état ». Serons-nous entendus, alors même que les collectivités territoriales représentent 70 % des investissements confiés aux entreprises de notre pays et que leur asphyxie financière a des répercussions importantes sur l'emploi ?

Intercommunalité : des évolutions imposées, un dossier encore en mutation

Un peu d'histoire...

En 2004, le district de la Vallée des Villards, formé entre St Alban et St Colomban, est devenu la communauté de communes de la vallée des Villards et a adopté le régime de la taxe professionnelle unique, dans lequel la communauté de communes perçoit l'intégralité de la fiscalité professionnelle en lieu et place des communes ; les communes, elles, doivent percevoir une attribution de compensation équivalente au montant des recettes de la fiscalité professionnelle qu'elles transfèrent à la communauté de communes, diminuées des dépenses que la communauté de communes paie à leur place.

Mais en 2004, les attributions de compensation n'ont pas été mises en place pour les deux communes des Villards. La Communauté de communes, conservant l'intégralité de la fiscalité professionnelle transférée par les communes, a pris en charge et financé de nombreux équipements et services dans le cadre de ses compétences et parfois un peu au-delà.

En 2008, la commune de Sainte-Marie-de-Cuines a intégré la Communauté de communes, qui est devenue la communauté de communes de la vallée du Glandon. Dès son intégration, l'attribution de compensation, permettant un retour financier à la commune, a été calculée et versée à Ste Marie.

Ce mécanisme n'a été mis en place pour les deux communes des Villards qu'à compter de 2013, juste avant l'intégration des 11 autres communes du canton. Le calcul de l'attribution de compensation a été basé sur une répartition de la fiscalité et des charges, définie grâce à des clés de répartition (notamment celle du 1/3 Saint-Alban-des-Villards – 2/3 Saint-Colomban-des-Villards pour l'écrêtement de la Taxe Professionnelle).

En 2014, la CCVG s'est transformée en Communauté de Communes du Canton de La Chambre (4C) : elle a intégré 11 nouvelles communes, sans que cela ne corresponde toujours à leur souhait ; dans cet élargissement conclu par arrêté préfectoral, un certain nombre de compétences exercées par la CCVG n'ont pas été reprises par la 4C et sont redescendues au niveau communal.

Quelles compétences sont revenues aux communes ?

La voirie (entretien des voies communautaires et de certains sentiers, déneigement), l'école, le tourisme et le sport (maison du tourisme, résidence de la Perrière, adhésion au SIVAV, sentiers de randonnée, centre équestre de Ste Marie...), l'agriculture (AFPI, projet de fumières), l'environnement (déchetterie, adhésion au SIRTOM), les centres de secours (corps de pompiers volontaires, adhésion au SDIS), les transports (transports scolaires, navettes touristiques).

A certaines de ces compétences étaient rattachés des bâtiments, des personnels, des financements.

.../...

La question de la dette...

Le montant des emprunts contractés avant 2008 restant à amortir s'élève à un peu plus de 2 000 000 d'euros, celui des emprunts contractés après 2008 à 1 192 000 euros. Ces emprunts ont été consacrés à la construction de l'école intercommunale des Villards (construction et terrain), à la construction de l'office du tourisme (dans un bâtiment appartenant à la commune de St Colomban), à la réhabilitation du presbytère de St Alban, à la construction du centre équestre de Ste Marie de Cuines (bâtiment et terrain), à l'achat de matériel de voirie, à des fonds de concours finançant des remontées mécaniques de la station de St Colomban...

En 2014, les échéances d'emprunts sont revenues aux communes, à partir du 1^{er} avril. St Alban a pris en charge l'annuité relative à la rénovation du presbytère ainsi que le tiers de l'emprunt de construction de l'école intercommunale. Pour les autres emprunts, aucune convention intercommunale ne permettait d'y participer. Par ailleurs, le montant de notre attribution de compensation (voir ci-dessous) absorbait difficilement le retour des charges aux communes.

Où en est-on en cet été 2015 ?

Ce dossier de l'intercommunalité a fait l'objet de multiples réunions, concertations, et aussi de vraies tensions. En 2014, les 3 communes étaient tout près de conclure des délibérations concordantes sur le principe d'un syndicat intercommunal entre St Alban et St Colomban, la question du centre équestre de Ste Marie et des emprunts 2008-2014 pouvant être traitée par conventionnement entre les 3, mais cela n'a néanmoins pas abouti.

Au printemps 2015, la question d'une structure de gestion entre les deux communes des Villards s'est reposée avec force, les services de l'Etat nous encourageant cette fois clairement à concrétiser la solution travaillée l'année précédente.

En ce sens, une réunion des deux conseils municipaux devrait avoir lieu en présence de Monsieur le Sous Préfet en septembre.

Car l'intercommunalité évoluera encore...

A l'horizon du 1^{er} janvier 2017, la loi NOTRe entrera en vigueur... le Préfet devrait proposer une nouvelle transformation de l'intercommunalité mauriennaise et deux pistes se dessinent, le Préfet n'étant pas favorable au maintien de la 4C en l'état : une communauté de communes de Bonneval sur Arc à Aiton, ou deux communautés de communes (Haute-Maurienne/St Michel – St Jean/La Chambre/Aiguebelle). En tout état de cause, on comprend le souci de l'administration que soit enfin réglée la question ... de l'ex CCVG !

Et l'attribution de compensation ?

En 2014, St Alban a perçu une attribution de compensation de 360 616,25 € basée sur la fiscalité transférée par les deux communes des Villards en 2007, avant le 1^{er} élargissement de la CCVG à la commune de Ste Marie, ce qui incluait pour notre commune 1/3 des recettes « écrêtement du barrage de Grand Maison ».

Voici comment cette attribution de compensation a été utilisée :

Part déjà affectée au budget primitif 2014, avant retour de nouvelles charges aux communes : 160 320,00 €

Dépenses liées aux nouvelles charges : 220 791,06 €.

Déneigement St Alban novembre décembre 2014 : 5 733,00 €

Participation navettes Noël : 280,00 €

Participation payée à St Colomban des Villards (école, voirie jusqu'au 31 octobre 2014) : 23 312,69 €

Remboursement à la 4 C de factures restant à payer de la CCVG : 106 670,07 €

SDIS : 5 452,67 €

SIVAV : 30 547,00 € + un rappel de 7 124,00 € + 1 666,00 € (Transmaurienne 2014)

SIRTOM : 16 628,72 €

Subvention club des sports et AFPI : 2 500,00 €

Part emprunt St Colomban : 21 678,91 €

Divers (repas des anciens combattants, repas des aînés...) : 1 448,00 €

Soit une dépense totale liée à l'attribution de compensation de 381 111,06 €, pour une recette de 360 616 €, ce qui nous a conduits à reporter certains remboursements sur l'année 2015 : 20 000,00 € sur la somme due à la 4 C.

Fermeture de la trésorerie de La Chambre à l'horizon 2018 ?

Ci-dessous, motion du conseil municipal

« Considérant que la Direction Départementale des Finances Publiques de la Savoie a pris la lourde décision de fermer un grand nombre de structures de proximité indispensables aux populations et aux élu(e)s locaux,

Considérant que la Trésorerie de La Chambre est ainsi vouée à la fermeture au 1^{er} janvier 2018, accompagnant la fermeture de celle d'Aiguebelle pour un regroupement « on ne sait où »,

Considérant que c'est la désertification des services publics financiers et fiscaux de la basse et moyenne Maurienne qui est programmée,

Les élus demandent au Directeur Départemental des Finances Publiques de la Savoie de retirer le Centre des Finances Publiques de La Chambre de la liste des fermetures programmées et de mettre, au contraire, à sa disposition les moyens matériels et humains nécessaires à son fonctionnement, dans l'intérêt des élu(e)s de proximité et des usagers ».

La commune adhère, entre autres, à ces structures

Adhésions

↳ Le SIVAV ou Syndicat Intercommunal des Vallées de l'Arvan et des Villards

Il regroupe Albiez-le-Jeune et Albiez-Montrond, Fontcouverte (La Toussuire), Jarrier, Villarembert (Le Corbier), Saint-Alban et Saint-Colomban, Saint-Jean et Saint-Sorlin d'Arves, Saint-Pancrace (les Bottières).

Jusqu'en 2014, les communes des Villards y étaient adhérentes par l'intermédiaire de la CCVG. Aujourd'hui, Saint-Alban y adhère et y coteuse directement. Notre participation financière n'y est pas négligeable (37 671 € en 2014) et il ne faudrait pas, bien sûr, qu'elle devienne insupportable. Dans le cadre d'un schéma directeur de randonnées du massif Arvan-Villards, le SIVAV gère l'entretien d'une quinzaine de km de sentiers de randonnée sur notre commune.

Mais si le conseil municipal a décidé d'en rester membre, c'est surtout pour ne pas perdre le lien que nous avons avec les communes du massif de l'Arvan. Le SIVAV a aussi un rôle de conseil, d'animation et d'information conséquent.

Par ailleurs, nous nous positionnons dans la candidature que le SIVAV dépose auprès de la Région au programme « espace valléen-station durable », avec le projet de réhabilitation de notre gîte communal.



Espace Belledonne ↳

C'est une association loi 1901, qui regroupe 54 communes (27 de l'Isère et 27 de Savoie) du massif de Belledonne mais aussi des représentants issus d'associations ou de structures socio-économiques.

Elle travaille à la création d'un parc naturel régional, comme ceux existant pour les massifs de Chartreuse ou des Bauges. La région Rhône-Alpes ayant émis un avis favorable à une candidature de Belledonne à un parc naturel régional qui couvrirait 85 communes (d'Aiguebelle à Vizille), il faut maintenant l'avis du Préfet de région, de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, du Conseil National de Protection de la Nature avant que ne soit lancée début 2016 la rédaction de la Charte du futur PNR de Belledonne (durée d'écriture prévisible : entre 1 et 3 ans). Chaque conseil municipal se déterminera ensuite sur

l'adhésion de sa commune au parc régional.

Mais Espace Belledonne c'est aussi le support incontournable pour tenir une « Veillée en Belledonne » (« Histoires d'alpage en patois » en 2013, « Ramoneurs villarins » en 2014).

Enfin, le conseil municipal s'est positionné dans le programme 2014/2020 LEADER Belledonne, dont un projet d'action porte sur l'accueil en Belledonne.



Belledonne

Location de meublés de tourisme

La déclaration en mairie est obligatoire

Si vous êtes propriétaire d'un meublé et que vous souhaitez le louer, vous devez au préalable déclarer votre meublé de tourisme en mairie, qu'il soit classé ou non, par le biais d'un formulaire très simple (Cerfa n° 14004*02) donnant le nombre de pièces du meublé et les périodes prévisionnelles d'exploitation.

Toutefois, lorsque le logement loué est votre résidence principale (si vous l'occupez plus de 8 mois par an), vous pouvez par exemple le louer 1 à 2 mois pendant les vacances sans n'avoir aucune démarche particulière à faire.

Tout changement concernant les informations fournies (sur vous-même, votre meublé, les périodes de location) doit faire l'objet d'une nouvelle déclaration en mairie.



Les travaux au budget 2015 réalisés actuellement

Réalisation de murs au Frêne par l'entreprise Nardin et au Mollard par l'entreprise Jamen BTP

Engagement de M. Jacquinet, géomètre, pour effectuer des relevés au Bessay (en vue de désenclaver une maison, d'améliorer les réseaux d'eau et la sécurité incendie et éventuellement d'élargir le chemin), au Pied des Voûtes (emprise de la STEP) et Derrière l'Eglise (échange de terrains pour pose de containers semi-enterrés).

Pose de résistances dans les chenaux du toit de la mairie (afin d'éviter la formation dangereuse de glaçons l'hiver), par l'établissement Dompnier.

Achat de matériel d'incendie (réparti dans les différentes armoires des hameaux). Société SICLI

Achat d'un convoyeur – souffleur pour la chaufferie bois. D.F.A.E.

Réparation de la chambre de vannes du Premier Villard (Jamen BTP)

Réparations des conduites de la combe du Bessay (Chianale).

Aménagement de la forêt communale

Lors de sa séance du 7 mai dernier, le conseil municipal était invité à se prononcer sur le projet de révision de l'aménagement de la forêt communale établi par l'O.N.F. pour la période 2015-2034. Ce projet comprend : l'analyse de l'état de la forêt ; les objectifs à assigner à la forêt qui ont été fixés en concertation avec la commune ; un programme d'actions où sont définis les années de passage en coupe, les règles de gestion, ainsi qu'à titre indicatif les travaux susceptibles d'être réalisés et le bilan financier prévisionnel.

La surface cadastrale relevant du régime forestier objet de l'aménagement est arrêtée à 225,2040 hectares. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a approuver la révision de l'aménagement de la forêt communale et le programme d'actions associé par 5 voix pour et 2 abstentions.

Infos Municipales

Concours départemental des villes, villages et maisons fleuries

Comme les années précédentes, la commune s'est inscrite pour participer au concours départemental des « villes, villages et maisons fleuries ». Cette participation tend à améliorer, année après année, le cadre de vie des habitants permanents et des vacanciers. En effet, le fleurissement en différents lieux de la commune entraîne un nettoyage des alentours, une mise en valeur du patrimoine et aussi une synergie. Pour cette saison estivale, le mot d'ordre était « une dominante de rouge et blanc » afin de rappeler, si besoin était, le passage du Tour de France avec le maillot blanc à pois rouges du meilleur grimpeur... Merci à tous les administrés qui, par le fleurissement de leurs balcons, jardins, terrasses..., contribuent au bien-être de tous et favorisent ainsi l'accueil des visiteurs ! Merci à notre employé communal !

Nous sommes preneurs de toutes vos suggestions d'amélioration...



Collecte des déchets—la Vallée passe aux conteneurs semi-enterrés

Avantages et inconvénients...

Le SIRTOM assure la collecte et le transport des ordures ménagères sur toute la vallée de la Maurienne. Il est géré par un comité syndical composé d'élus, qui a pris la décision de remplacer les bacs roulants par des conteneurs semi-enterrés, en y voyant plusieurs avantages :

- une économie en personnel : alors que la collecte des bacs roulants nécessitait trois agents, un chauffeur et deux rippeurs, celle des CSE ne nécessite plus qu'un seul agent : un chauffeur spécialisé dans la collecte en évolutac (camion grue)...
- une amélioration de l'impact environnemental ensuite : un conteneur semi-enterré représente en volume l'équivalent de 7 bacs roulants, bacs roulants qui ont davantage tendance à macérer à la chaleur et à dégager des odeurs nauséabondes.
- un appel au geste de tri : les conteneurs semi-enterrés offrent à l'usager la possibilité de déposer tous ses déchets sur un même point d'apport : déchets ménagers, tri sélectif et verre.

5 m³ : c'est le volume d'un CSE, soit l'équivalent de 7 bacs roulants.



Mais l'implantation des CSE, assortie de contraintes en terme de choix de terrain, a imposé la suppression de points de collecte. 3 lieux de ramassage demeurent sur la commune : à la sortie aval du Premier Villard, à la sortie aval du Chef-lieu et juste avant le hameau du Bessay. Frêne et Bessay sont donc regroupés en un seul point, un chalet poubelles est supprimé au Premier Villard et le chalet poubelles du Planchamp, non desservi par camion évolutac, sera désormais relevé par l'employé communal. Pour que son travail soit possible, les usagers devront donc déposer des sacs poubelles correctement fermés.

Une réunion d'information sur l'implantation des conteneurs semi enterrés a déjà eu lieu en présence du directeur du SIRTOM le 27 mai dernier. Bientôt, les usagers recevront la visite des « ambassadrices » du SIRTOM afin d'être informés des consignes de tri et... n'oublions pas : face à la difficulté, rien ne nous empêche de prendre avec nous le petit sac poubelle de notre voisin fatigué ou âgé pour le déposer avec le nôtre.

Le cimetière

Différentes délibérations prises par la municipalité entre 2011 et 2013 ont vu l'aboutissement du projet d'extension du cimetière. Cette extension répondait au fait qu'il n'y avait plus d'emplacements disponibles pour la vente de caveau dans les anciens cimetières de St Alban et qu'il ne restait qu'une seule place au columbarium.

En date du 9 décembre 2011, le coût estimé de l'opération était d'environ 240 000 € HT. A ce jour, 21 caveaux (dont 1 ossuaire) ont été créés ainsi qu'un columbarium de 18 cases pour un coût s'élevant in fine à 452 206 € TTC. La municipalité a connu ces derniers mois des difficultés pour faire respecter les conditions du marché (plantations et entretien). Le « nouveau » cimetière est ouvert. Restent disponibles 3 caveaux de 2 places, 5 de 4 places, et 8 de 6 places. Des concessions peuvent ensuite être achetées sur le terrain contiguë au columbarium.

Tarifs des concessions, caveaux et cases du columbarium dans le cimetière

20 caveaux : 6 de 2 places / 6 de 4 places / 8 de 6 places

18 cases de 5 urnes dans le columbarium

Concession pour caveau de 1.30 m X 2.50 m (2 places) pour 50 ans renouvelable : 800,00 €

Concession pour caveau de 2.00 m X 2.50 m (4 et 6 places) pour 50 ans renouvelable : 1 200,00 €

Concession pour une case dans le columbarium pour 50 ans renouvelable : 150,00 €

Caveau 2 places : 1 060,00 €

Caveau 4 places : 1 660,00 €

Caveau 6 places : 1 720,00 €

Case de columbarium : 900,00 €

Station d'épuration des eaux usées (STEP)

Une station d'épuration permet de traiter les eaux usées, qu'elles soient d'origine industrielles ou qu'elles proviennent des activités quotidiennes de l'homme. Le but est de collecter les eaux usées, puis de les épurer par traitement avant de pouvoir les rejeter dans le milieu naturel sans risquer de polluer l'environnement.

Le projet de STEP du Pied des Voûtes a été lancé en septembre 2012 par délibération autorisant le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la constitution du dossier. En juillet 2013, la commission d'appels a retenu les offres des entreprises Truchet et Electra pour des montants respectifs de 229 434 € HT et 28 020 € HT, soit un total de 257 454 € HT. Ces travaux n'ont pu être subventionnés ni par le Conseil Départemental, ni par l'Agence de l'Eau, le dossier n'étant pas porté par une intercommunalité et le prix de l'eau payé par les usagers n'étant pas assez élevé. Par ailleurs, l'Agence de l'Eau a fait savoir le 27 février 2014 qu'elle ne retenait pas le dossier car les travaux étaient considérés comme terminés. En 2014, un emprunt de 164 000 € a dû être contracté afin de finaliser le financement du projet et le règlement des factures dans les délais.

A l'heure actuelle, le coût des travaux payés s'élève à 289 493,58 € TTC mais il reste des câblages à effectuer et des enrobés à réaliser. Par ailleurs, il est nécessaire d'ajouter aux frais engagés et non budgétés précédemment l'achat de l'emprise foncière avec charges de division parcellaire, les frais de notaire et d'enregistrement ainsi que, dans le budget fonctionnement, le coût du nettoyage, des vérifications, des analyses, de l'entretien régulier de la STEP.

Déneigement

Tant qu'existait la CCVG, les employés et les engins intercommunaux assuraient l'essentiel du déneigement dans notre commune. La CCVG n'ayant pas repris la compétence voirie, la question de l'entretien de nos routes l'hiver devint cruciale. Au 31 octobre 2014, aucun plan de déneigement n'était acté entre les deux communes villariches et nous n'avions d'autre solution que de recourir à un prestataire privé. Serge Darves-Blanc, ayant fait la meilleure réponse à la consultation d'entreprise, fut donc retenu et nos routes furent fort correctement dégagées en cet hiver 2014-2015.

La question du déneigement de l'hiver 2015-2016 sera au cœur des discussions intercommunales en septembre.

Déclaration de ruchers

Tous concernés par la déclaration des ruchers !

Toute personne possédant ou détenant une ou plusieurs ruche(s) est invitée à déclarer sa ou ses ruche(s).

Pourquoi déclarer ?

Outre le fait que cette déclaration de ruche soit obligatoire et ce, dès la première ruche, les abeilles, comme tout animal, sont confrontées à des problèmes sanitaires. Afin de gérer ces problèmes sanitaires, il est indispensable de savoir où elles sont. Une lutte efficace est une lutte collective. Par ailleurs, savoir où sont vos ruches nous permet de vous prévenir en cas d'alerte (sanitaire ou d'épandage...). Enfin, il faut savoir que les aides ou subventions allouées à l'apiculture dépendent du nombre officiel de ruches et de ruchers. Plus on sera nombreux à déclarer, plus la gestion des problèmes sanitaires sera facile, et plus on aura d'aides !

Qui doit déclarer ? Tous les détenteurs de ruche, dès la première ruche.

Quand doit-on déclarer ses ruches ? Tous les ans, entre le 1er novembre et le 29 février.

Comment déclarer ses ruches ?

Deux moyens sont disponibles pour déclarer ses ruches :

Par internet sur le site : www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr

Par papier en retournant le document Cerfa N°13995*02 à votre Groupement de Défense Sanitaire, 40 rue du Terraillet, 73190 Saint Baldoph.



GDS
Rhône-Alpes



Les temps forts



Dimanche 11 janvier 2015 au Chef-lieu de St Alban — « Action Tous Charlie »

Avec le CCAS, Noël des enfants de St Alban

Les enfants d'âge scolaire résidant dans la commune et ceux de l'employé des services techniques de St Alban, ont été conviés par le C.C.A.S. à un goûter à l'occasion de la fête de Noël. Un petit cadeau a été offert à chacun d'entre eux.

Le CCAS de Saint-Alban-des-Villards, c'est 4 élus et 4 personnes de la société civile : Annie Bordas, Jacqueline Dupenloup, Gilberte Girard, Nicole Roche, Albert Cartier, Laetitia Cirette, Christine Martin-Cocher et Monique Pluyaud.

En 2014, le colis et le repas des aînés ont été reconduits et pris en charge par la commune de St Alban (le repas était auparavant pris en charge par la CCVG). Afin que l'action du CCAS soit équitable, nos aînés (électeurs de St Alban de 65 ans et plus et leur conjoint ou conjointe) choisissent leur formule : participation au repas ou dégustation du colis !

1^{er} août et 11 novembre 2014...

Comme tant d'autres, notre commune a payé un très lourd tribut à la « Grande Guerre » 1914-1918, qui reste gravée dans la mémoire collective comme une terrible tragédie.

Saint-Alban des Villards comptait 511 habitants au recensement de 1911. Le Monument aux Morts compte 49 noms, morts pour la France entre 1914 et 1918. Notre commune vit donc disparaître en 4 ans 9,5 % de sa population, hommes jeunes, actifs, porteurs d'avenir. Huit familles perdirent deux fils dans le conflit...

Le glas a donc sonné au clocher de l'église, le vendredi 1^{er} août 2014 à 16 heures, rappelant que cent ans auparavant, le 1^{er} août 1914 à la même heure, tous les clochers de France sonnaient le tocsin ; les Français découvraient alors sur la porte des mairies l'ordre de « mobilisation générale » invitant notamment trois millions de réservistes à rejoindre dès le lendemain les 800.000 soldats en service actif.

Devant le monument aux Morts, le 11 novembre 2014, fut évoqué le souvenir des 9 jeunes Villarins tombés durant l'année 1914. L'année 1915 fut la plus meurtrière pour les enfants de la commune, avec 15 tués...

Les animatrices et animateurs de l'association Patrimoine et Culture souhaitent rappeler la mémoire de TOUS les participants villarins à la Grande Guerre. Si vous avez des photos, des lettres, des documents, vous pouvez, si vous le souhaitez, les leur confier afin qu'ils soient scannés. Ils vous seront rendus très vite. (*S'adresser en mairie pour les coordonnées de l'Association*).



La prédation du loup, une réalité intolérable

Du 28 mai au 20 juillet, c'est plus d'une douzaine d'attaques qui ont touché les troupeaux d'ovins de Mme Françoise Darves Blanc et du GAEC de la FIA dans les alpages Merlet/Balais/Balmettes, sur la commune de St Alban ou en limite de celle-ci. Outre la fermeture des paysages par l'emprise des feuillus, qui rend très difficile la protection des troupeaux, la pression due à la prédation « loup-vautour-renard » éloigne progressivement mais sûrement la jeunesse d'un métier où l'investissement au quotidien, quelles que soient les conditions météorologiques, sans dimanches ni congés, est bien mal récompensé. Les deux



élevages cités sont adhérents à « L'Agneau de l'Adret », label rouge qui témoigne de la volonté des éleveurs de proposer un produit de qualité, travail saboté par une prédation non gérée qui les conduit à osciller entre découragement et colère. Les pouvoirs publics paraissent prendre conscience de la situation. Audience des maires de l'Arvan Villards en Préfecture, visites sur place des services de la DDT, réunion chasseurs - éleveurs—ONCFS - DDT-élus, audience en Sous-Préfecture en présence de Madame la Députée de circonscription pour les élus et les éleveurs : malgré cette réactivité, la contrainte de la convention de Berne inscrivant le loup comme « espèce strictement protégée » ferme jusqu'alors la porte à une vraie régulation de l'espèce, dont les services d'état reconnaissent pourtant qu'elle n'est plus en voie d'extinction dans notre pays. Le problème sera à nouveau au coeur des « rencontres de la montagne », le 22 août au Col du Glandon.

Animations au péri-scolaire

Le vendredi 26 juin dernier, la population était invitée dans les locaux de l'office de tourisme de Saint Colomban, pour le vernissage d'une exposition de créations toutes plus originales et remarquables les unes que les autres, réalisées au cours des premier et deuxième trimestres par les écoliers villarins. En effet, pendant le temps péri-scolaire tous ont fréquenté avec assiduité l'atelier peinture animé par Claire Martin-Cocher, artiste-peintre et intervenante peinture diplômée, secondée par Laetitia Cirette et Céline Mangano, leur permettant d'acquérir différentes techniques (tempera – peinture à l'œuf -peinture à l'huile, acrylique, craies grasses, cire...), de se concentrer pour mener à bien leur travail, de prendre conscience de leur potentiel et de s'ouvrir à la culture. Une visite au Musée d'Art Contemporain de Grenoble a par ailleurs clos le programme.



Claire Martin-Cocher devant les peintures des écoliers

Créativité et imagination, tels sont les mots souvent entendus lors de ce vernissage où les élus ont félicité les exposants, qualifiés de véritables magiciens de la matière, et ont dit tout leur plaisir de voir ces jeunes talents ainsi mis en valeur.

Arrivé deuxième au concours national de meilleur berger...un jeune villarin a eu les honneurs de Savoie Mag



« Nicolas Arpin, âgé de 21 ans, est un jeune étudiant bien dans son temps, au fait des dernières techniques d'élevage ovin, formé à la gestion des exploitations et en prise avec les évolutions du monde agricole. De quoi oublier très vite le cliché du berger à l'ancienne ! Place à la nouvelle génération... Dans la lignée familiale, il y a le grand-père, aujourd'hui retraité actif, la maman qui a repris l'exploitation de production de viande d'agneau en 2011 et Nicolas, étudiant en 2^e année de BTS « Analyse et conduite d'un système d'exploitation » dans les Monts du Lyonnais. Encore quelques jours avant le diplôme, peut-être une spécialisation « ovin viande » l'année prochaine et il rejoindra l'exploitation familiale qu'il connaît déjà par cœur. Pas juste parce que c'est dans l'ordre des choses mais bien parce qu'il a hérité d'une vraie vocation. « Ce métier me plaît, je travaille dehors, au contact permanent des bêtes. », confirme-t-il. Et il y a de quoi faire ! Le troupeau de 250 brebis mères donne naissance chaque année à près de 300 agneaux. Ils ne sont pas sevrés, élevés sous la mère puis à l'herbe, sans complément de céréales. C'est le gage d'une viande de grande qualité, estampillée d'ailleurs du label

rouge « Agneau de l'Adret ». Nés entre février et mars dans le bâtiment d'élevage de Saint-Rémy-de-Maurienne, les agneaux prennent de la hauteur, le goût de l'herbe fraîche et de la liberté dès le printemps, avec un premier palier dans les prés de Saint-Alban-des-Villards, avant la montée en alpage à partir de juillet avec patous et border collies. Leur domaine d'été, c'est la Combe du Merlet, entre 1800 et 2000 mètres d'altitude. Pour Nicolas et sa maman, le quotidien devient alors encore plus exigeant car se conjuguent les difficultés d'accès, le confort très rudimentaire des chalets et surtout la menace du loup sans laquelle « ce serait le plus beau métier du monde », confie le jeune homme. Aucun cours théorique ne peut cependant remplacer ces travaux pratiques grandeur nature. Une expérience pastorale dont Nicolas a sûrement tiré parti pour décrocher, parmi 750 candidats au départ, la 2^{ème} place au concours des meilleurs jeunes bergers de France organisé dans le cadre du Salon international de l'agriculture à Paris. La série d'épreuves proposée reflète bien la technicité du métier et les tâches quotidiennes sur une exploitation ovine : quizz, reconnaissance de races, taille des onglons, examen sanitaire, évaluation du poids et de l'état d'engraissement, tri des animaux avec un appareil électronique, etc. En alpage cet été, Nicolas va profiter du plus beau des terrains d'entraînement avant des Ovinpiades européennes qui pourraient se dérouler en Irlande... »

Défibrillateurs au Chef-lieu et au Premier Villard

Les municipalités n'ont aucune obligation légale de s'équiper de défibrillateur. Mais ce projet a été plusieurs fois réfléchi au sein du conseil municipal et il a semblé utile de fournir un équipement de secours fiable, en espérant bien sûr ne pas avoir à s'en servir... Il a été décidé de placer un appareil au **Chef-lieu dans l'entrée de la montée d'escaliers du bâtiment du Triandou**. Un autre sera placé **au terrain de pétanque du Premier Villard**.

Ai-je le droit d'utiliser un défibrillateur ? Depuis le décret du 4 mai 2007, toute personne même non médecin, est habilitée à utiliser un défibrillateur. **Pourquoi avoir un défibrillateur ?** Le défibrillateur peut sauver des vies. Quand une personne subit un arrêt cardio-respiratoire, le rythme régulier du cœur devient chaotique. Chaque minute sans battement du cœur diminue les chances de survie. **Qu'est-ce qu'un défibrillateur ?** Un défibrillateur (DAE) est employé pour administrer une décharge électrique à une personne qui vient d'avoir un arrêt cardiaque. **Comment fonctionne un défibrillateur automatisé externe ?** Deux électrodes, connectées au défibrillateur, sont placées sur le thorax du patient. Un ordinateur à l'intérieur du défibrillateur analyse le rythme cardiaque du patient et détermine si un choc est recommandé pour sauver la victime. Si oui, le défibrillateur donnera les instructions vocales pour choquer le patient en toute sécurité. **Est-ce qu'un défibrillateur est compliqué à utiliser ?** Le défibrillateur est très simple d'utilisation. Il est cependant conseillé de suivre une formation, notamment à la réanimation cardiopulmonaire. **Est-ce qu'un non médecin peut faire une erreur en utilisant un défibrillateur ?** Non. Les instructions vocales du défibrillateur guident l'utilisateur étape par étape. De plus, l'appareil a été spécialement conçu pour que l'utilisateur ne puisse pas délivrer de choc à quelqu'un qui n'en a pas besoin. **Est-ce que le défibrillateur peut faire une erreur ?** Ceci est très peu probable. Les études montrent que le défibrillateur interprète le rythme cardiaque de la victime plus rapidement et plus précisément que les professionnels formés des urgences. Si le défibrillateur détermine qu'aucun choc n'est nécessaire, il n'en délivrera pas. **Une réunion d'information sera programmée à ce sujet (merci de consulter les panneaux d'affichage)**

Dépanner ou accueillir des « naufragés des neiges ».

Par deux fois durant l'hiver 2014 – 2015, les vacanciers rejoignant le samedi les stations de ski ont été confrontés à d'importantes difficultés de circulation, qui ont amené plusieurs communes de Savoie à ouvrir les gymnases et salles municipales. Début février, plus de quinze voitures étaient bloquées sur la RD 927, en contre-bas du hameau du Planchamp et ont été « secourues » par des Villarins (aide au chaînage ou transport vers leur location). Il est à craindre que ce type de situation ne se reproduise, tant que les locations se feront toutes du samedi au samedi...

Merci beaucoup de vous signaler auprès de la mairie si vous acceptez que l'on vous appelle à l'aide dans un tel cas, ou si vous êtes en capacité de loger pour une nuit une famille bloquée sur la route.

Carte nationale d'identité (CNI)

Depuis le 01.01. 2014, la durée de validité des cartes nationales d'identité sécurisées délivrées à des personnes majeures est passée de 10 à 15 ans. Cette mesure est applicable aux nouvelles CNI fabriquées à partir du 01.01.2014, mais également aux CNI sécurisées délivrées à des personnes majeures entre le 02.01.2004 et le 31.12.2013. Pour cette 2ème catégorie de CNI, la prolongation de la durée de validité est automatique et ne nécessite aucune démarche de la part des administrés.

En effet, la date de validité inscrite sur le titre n'a pas besoin d'être modifiée pour que la validité soit prolongée de 5 ans.

Les CNI délivrées à des personnes mineures conserveront en revanche une durée de validité de 10 ans.

"Prévention des maladies vectorielles à tiques"

Se protéger des tiques, porteuses de nombreuses maladies, est une priorité. Lors de vos promenades dans la nature, portez des vêtements longs et clairs (manches longues, chaussures fermées, chapeau). Inspectez-vous minutieusement après chaque sortie. Attention, les tiques peuvent être très petites. Pensez au dos et au cuir chevelu. N'utilisez qu'un tire-tique (disponible en pharmacie ou cabinet vétérinaire) pour les enlever ; ne mettez aucun produit comme l'éther, l'alcool ou la vaseline. Puis désinfectez la plaie.

Consultez un médecin en cas d'érythème migrant (tâche rouge), de symptômes grippaux, et/ou de douleurs inexplicables.

Conseil utile : notez la date de pique et photographiez tout symptôme dermatologique. L'association France Lyme, association de lutte contre les maladies vectorielles à tiques, est une association nationale. Elle organise de la prévention pour tous les publics, soutient et conseille les malades. Site : <http://www.francelyme.fr>



Auberge du Triandou



Marc vous accueille tous les jours (sauf le lundi) à l'Auberge du Triandou, auberge communale gérée en Délégation de Service Public, située sur la place de l'église, au chef-lieu de St Alban.

Réservations recommandées au **04 79 59 41 38** ou au **06 15 18 15 71**

Il vous propose de savoureuses viandes rôties et poissons grillés. Vous pouvez composer votre menu en réservant...

Le Triandou et son annexe de l'ancien presbytère, c'est aussi un studio souvent occupé par des employés saisonniers de la station, et des appartements à louer pour un grand week-end, pour la semaine ou pour plus longtemps, pour 6 à 8 personnes.

Les artisans de St Alban (charpente, menuiserie-ébénisterie, garage, multi-services etc...) sont à votre disposition tout au long de l'année.

Carte d'affouage

L'affouage communal est défini dans le Code forestier comme un mode de jouissance des produits des forêts communales. Il est proposé par la commune à ses habitants afin qu'ils bénéficient de bois de chauffage pour leurs besoins domestiques propres. De par son mode d'attribution, ce bois ne doit pas faire l'objet de commerce. Le conseil municipal a fixé le tarif annuel de la carte d'affouage à 10.00 €. Les personnes intéressées peuvent se renseigner et s'inscrire en mairie.

Organisation de la collecte des encombrants

Les encombrants sont collectés les 1^{ers} mardis de chaque mois, sur toute la commune, à partir de 7 h 30. Ils doivent être déposés au plus proche du bord de la route.

Si difficulté de transport, appeler la mairie les jours précédant la collecte Tel. 04 79 59 44 67

Ouverture de la déchetterie

Située à l'aval de St Colomban, la déchetterie intercommunale est ouverte les lundis et mercredis de 13 h 30 à 16 h 00, les samedis de 14 h 00 à 17 h 00.

Numéros utiles

Médecins	St Etienne de C. : Dr Lacoste : 04.79.56.24.15
	La Chambre : Dr Deléglise : 04.79.56.20.02
	Dr Emin : 04.79.56.30.24
	Dr Landelle : 04.79.56.20.95
	Dr Sert : 04.79.59.46.19
Dentistes	St Etienne de C. : Dr Emin : 04.79.56.32.30
	La Chambre : Dr Mille : 04.79.56.23.10
Infirmiers	St Etienne de Cuines : 04.79.20.54.09
	La Chambre : 04.79.59.43.56
Pharmacies	St Etienne de Cuines : 04.79.56.35.10
	La Chambre : 04.79.56.20.33
Dépôt de pain—Epicerie—Chocolaterie	09.73.13.96.57
Maison du Tourisme	04.79.56.24.53
Agence postale communale	04.79.59.50.98
Bibliothèque	Ouverture les lundis et vendredis, de 10 h à 12 h. Accès libre et gratuit. Maison du Tourisme St Col.
DECLICC (enfance—jeunesse)	04.79.56.35.06
Halte – garderie intercommunale.	Antenne de St Etienne de Cuines : 04.79.56.27.78

Maison médicale centre hospitalier de St Jean : Tel : 15 du lundi au vendredi de 20 h 00 à minuit ; le samedi de 13 h 00 à minuit ; dimanches et fêtes de 8 h 00 à minuit

URGENCES Samu : 15

Pompiers : 18 ou 112 à partir d'un mobile

Défibrillateurs cardiaques : dès leur achat, une réunion d'information sera organisée par votre mairie.

Topo guide "Vallée du Glandon - Chaîne de Belle-donne - Massif de l'Arvan-Villards" 29 balades : 4,00 € //

Carte Rando Arvan-Villards—44 circuits commentés - 650 km d'itinéraire balisé : 6,00 €

En vente à la Maison du Tourisme à St Colomban

Témoins de l'histoire avec un grand ou un petit "h", d'innombrables sentiers et chemins sillonnent la vallée des Villards. Souvenirs politiques, lorsque les sentiers menaient aux frontières entre la Savoie et la France, au col de la Croix ou à celui de Combe Madame. Souvenirs mercantiles lorsque la "Vieille Route" était la grande voie de communication des colporteurs et autres maquignons. Souvenirs "d'emmoutage" lorsque villageois et troupeaux prenaient leurs quartiers d'été dans les verdoyants alpages en lisière des cimes rocheuses.

Les sentiers villarins s'offrent à vos pas, promesses de plaisirs et d'émerveillement sans cesse renouvelées.

